Interpellation présentée par le député: M. Christian Brunier

Date de dépôt : 4 janvier 2009

Messagerie

## Interpellation urgente écrite

Le Conseil d'Etat va-t-il interdire le spectacle révisionniste de Dieudonné pour garantir la paix publique ?

« La liberté d'aimer n'est pas moins sacrée que la liberté de penser. »

Victor Hugo

Vous me connaissez, je ne suis pas le dernier pour rire et promouvoir la dérision et la provocation. J'ai une réelle passion pour l'humour.

Pierre Desproges affirmait « On peut rire de tout, mais pas avec n'importe qui. » Il a raison.

Depuis quelques années, l'ex-humoriste Dieudonné a quitté le registre de la bouffonnerie pour tomber dans la provocation la plus simpliste et la promotion des idéaux que l'on espèrerait voir définitivement tomber dans la poubelle de l'histoire.

Dieudonné a adopté les thèses les plus antisémites et s'est rapproché des mouvements les plus extrémistes. Il a d'ailleurs été condamné à plusieurs reprises, notamment pour injures raciales, pour propos antisémites sur la mémoire de la Shoah ou pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence.

Il y quelques jours, devant 5000 personnes au Zénith de Paris, Dieudonné a fait monter sur scène Robert Faurisson, plusieurs fois condamné pour négation de la Shoah et des chambres à gaz nazies. Il lui a fait remettre, avec beaucoup d'amitié, le « Prix de l'infréquentabilité et de l'insolence » par un comédien déguisé en déporté juif. Un modèle de mauvais goût et d'irrespect.

IUE 708 2/2

Le parquet a ouvert une enquête préliminaire sur la contestation de crime contre l'humanité commis au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Suite à ces événements choquants, la Ville de Montpellier a demandé l'annulation des spectacles de ce triste individu dans cette ville afin d'éviter tout désordre et promotion de thèses haineuses.

Les 6 et 7 février prochains, Dieudonné doit se produire au Théâtre de la Madeleine de Genève.

Cité internationale des droits de la personne, symbole de paix entre les humains, Genève ne peut pas accepter de recevoir un ambassadeur de thèses extrémistes. Sous le couvert de l'humour, un show négationniste et révisionniste ne peut apporter que la haine et le désordre.

Je déteste les interdits. Mais, pour préserver la sécurité publique, défendre l'humour avec un grand « H » et respecter les victimes de l'Holocauste, je demande au Conseil d'Etat s'il compte interdire le spectacle de Dieudonné ?

En vous remerciant d'avance de votre réponse, je vous adresse, Messieurs les Conseillers d'Etat, tous mes vœux de bonheur pour 2009. Carpe diem!

